

Mortalité de carpes dans des lacs gersois



Mortalité de carpes dans des lacs gersois

Communiqué de la préfecture du Gers

Plusieurs cas de mortalité de carpes, affectant spécifiquement cette espèce et surtout des individus de grosse taille, ont été observés dans des réserves collinaires artificielles du département du Gers.

Il s'agit de lacs situés sur les communes de Barran, Gazax et Baccarrisse, Condom, Montesquiou, Jégun et Lasséran.

Dès les premiers signalements, l'Agence Française de Biodiversité a effectué des mesures in situ qui n'ont pas révélé d'indices de pollution des eaux.

Une même pollution affectant divers ouvrages situés de surcroît sur des bassins versants éloignés et donc non connectés hydrauliquement serait par ailleurs peu probable.

Un problème d'origine physiologique n'est pas à écarter. En effet, la température de l'eau se situe actuellement en dessous de la normale pour la saison qui est celle de la ponte pour cette espèce.

Détail des mesures prises :

Afin de n'exclure aucune hypothèse, les sites ont été placés sous arrêté préfectoral de mise sous surveillance au titre de l'Herpès-virose de la carpe (KHV). Cela entraîne l'application des mesures suivantes :

a) L'isolement et la séquestration des animaux de l'espèce *Cyprinus carpio* (carpe commune); b) L'interdiction des entrées et des sorties d'animaux de l'espèce *Cyprinus carpio* ; c) La réalisation des examens cliniques et des prélèvements nécessaires à la détection de la maladie par un laboratoire agréé.

Cette maladie ne présente aucun risque pour la santé humaine et ne concerne que les poissons.

Si cette maladie n'est pas mise en évidence par les résultats des analyses, les mesures de mise sous surveillance seront levées.

La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne qui gère et exploite sous concession ces lacs, se mobilise à son niveau pour prendre les mesures nécessaires au règlement du problème de salubrité.